

Département de l'Oise
Arrondissement de Senlis
Canton de Crépy-en-Valois
Commune de Rocquemont

CONSEIL MUNICIPAL DU 27 JUIN 2022

PROCES VERBAL

Par convocations individuelles expédiées le seize juin deux mille vingt-deux aux Conseillers Municipaux, le Conseil Municipal est invité à se réunir en séance ordinaire le vingt-sept juin deux mille vingt-deux.

Le 27 juin deux mille vingt-deux, à dix-neuf heures, le Conseil Municipal s'est réuni sous la présidence d'Elisabeth RANSON, Maire.

Etaient présents : Henri BABIAUD, Guillaume SCHERPEREEL, Gaëtan de BERTIER, , Julien PETERS, Robert LE GUERN, Frédéric WUILQUE, Jean-Baptiste VALETTE, Marie DEGRANDE.

Etait absent :

Secrétaire de séance : Guillaume SCHERPEREEL

Le Maire ouvre la séance et fait ensuite procéder à la lecture du procès-verbal de la séance du 21 mars 2022 par Guillaume SCHERPEREEL, désigné en qualité de secrétaire de séance.

Ce document, mis aux voix, est accepté à l'unanimité.

Délibération adoptant les règles de publication des actes (commune - de 3 500 hab.) :

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu l'ordonnance n° 2021-1310 du 7 octobre 2021 portant réforme des règles de publicité, d'entrée en vigueur et de conservation des actes pris par les collectivités territoriales et leurs groupements,

Vu le décret n° 2021-1311 du 7 octobre 2021 portant réforme des règles de publicité, d'entrée

en vigueur et de conservation des actes pris par les collectivités territoriales et leurs groupements.

Monsieur le Maire indique que l'ordonnance et le décret du 7 octobre 2021 susvisés ont modifié les règles de publication des actes des collectivités territoriales. Il précise que pour les communes de moins de 3 500 habitants, les modalités de cette publicité devront être choisies et fixées par délibération de l'assemblée délibérante : affichage, publication sur papier ou sous forme électronique. A défaut de délibération avant le 1^{er} juillet, les actes seront obligatoirement publiés sous forme électronique. A cet effet, les assemblées locales concernées sont invitées à se prononcer par délibération sur le choix retenu avant le 1er juillet.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité :

1. d'adopter la modalité de publicité suivante :

Publicité des actes de la commune par affichage.

2. Charge Madame le Maire d'accomplir toutes les actions nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Questions diverses :

Site internet de la Rocquemont

Monsieur Guillaume SCHERPEREEL, 2^{ème} adjoint propose la mise en place d'un site internet pour la commune qui permettrait aux administrés de recevoir des notifications et de s'informer. Le Procès-Verbal du conseil municipal pourra également y être publié.

Pour le moment, 2 offres sont à l'étude.

Conseil d'école

Monsieur Frédéric WUILQUE, suite à la réunion du conseil d'école, informe que le RPI compte 136 inscrits contre 149 l'an passé.

Un stage de remise à niveau a été proposé pour les enfants : Aucun inscrit

La fête des écoles aura lieu à Trumilly le 1^{er} juillet 2022 à 18h30.

CCPV

La CCPV propose à des prix intéressants des composteurs en bois. Les demandes se font sur le site internet de la CCPV.

INSIDE OUT actuellement en cours est un projet qui a pour but de mettre en avant 120 portraits. Chaque commune propose 2 personnes qui s'investissent pour les habitants et/ou les mairies.

Madame le Maire a le plaisir de choisir pour représenter Rocquemont :

- Robert LEGUERN qui fait preuve d'un dévouement pour la commune.
- Romain Krid : jeune homme de 14 ans qui a créé un journal « le petit Rocquemontois » dans lequel une page est réservée aux évènements du village.

SEZEO

Monsieur Henry BABIAUD fait savoir qu'en cas d'augmentation des prix de l'électricité il est fortement conseillé de ne pas changer de fournisseur.

Espaces verts :

L'entreprise qui intervenait sur la commune vient de cesser son activité.
Des études sont en cours pour trouver un nouvel intervenant.

Projet travaux :

Des éventuels travaux seraient prévus dans les années à venir.
Isolation mairie
Travaux de sécurisation dans le village
Vidéoprotection
Mise en conformité des accès handicapés (mairie-cimetière-église)
Réfection rue de la Mare

Date à retenir :

Visite guidée de l'église prévue le 22 juillet à 15h : prix réduit pour les habitants 5€, à réserver sur le site internet : Aquilon.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.
La séance est levée à 20h30.

Le secrétaire

Le Maire

Guillaume SCHERPEREEL

Elisabeth RANSON